



PROCÈS-VERBAL

DÉCEMBRE 2020

Le 2 décembre 2020 à 19h, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 7 décembre 2020 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à huis clos à la grande salle du conseil, le lundi 7 décembre 2020 à 19 heures 30.

Les mesures d'hygiène et les consignes de distanciation ont été respectées.

SONT PRÉSENTS : mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Rémi Laprise, Mario Nadeau, Mathieu Therrien et Sylvain Gagné-Bernier, conseillers, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 2 novembre 2020 ;
4. Première période de questions ;
5. Correspondance :
 - Remboursement réservations de salles (Covid-19)
 - Calendrier des collectes de déchets, récupération et vidanges monstres 2021
 - Choisir les dates de conseils
 - Appui de projet CPE – Saint-Fabien-de-Panet
 - Avis de renouvellement – Tourisme Chaudière-Appalaches
 - Prévision budgétaire 2021 – Bibliothèque l'Évasion

- Parties de hockey – Hiver 2021
- Changement des commutateurs de fibre optique
- 6. Demande de subventions (dons) ;
 - Croix Rouge (entente)
 - L'ABC des Haut Plateaux
- 7. Rapports des employés et organismes ;
- 8. Discussions diverses :
 - Déclaration des intérêts pécuniaires, et dépôt de la liste des donateurs et rapport de dépenses -Municipalités de moins de 5000 habitants ;
 - Réclamation programme d'aide à la voirie locale-Volet-projets particuliers d'amélioration ;
 - Dossier déneigement, autorisation de verser le paiement direct de décembre 2020 ;
 - Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes et autres comptes au 7 décembre 2020 ;
- 9. Varia :
- 10. Comptes
- 11. Période de questions ;
- 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-12-2020

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Mario Nadeau, ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour avec modification, l'item varia restant ouvert. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 NOVEMBRE 2020

Une copie du procès-verbal du 2 novembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale en dépose une copie.

Résolution : 02-12-2020

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 soit confirmé tel qu'il a été rédigé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

Aucune question.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-12-2020 (Remboursement de salle)

CONSIDÉRANT l'interdiction de louer les salles communautaires à cause de la COVID-19 ;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser le remboursement de l'acompte donné pour la location de la grande salle communautaire du mois de décembre 2020. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-12-2020 (Calendrier de collectes de déchets, récupération et vidanges monstres 2021)

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU d'accepter le calendrier de collectes de déchets, de récupération et des vidanges monstres pour l'année 2021. À moins d'un avis de changement, les dates fixées pour la cueillette des grosses vidanges pour l'année 2021 sont le 2 juin et le 6 octobre. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 05-12-2020 (Adoption d'un calendrier pour la tenue des séances ordinaires pour l'année 2021)

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2021, à moins de changement, qui se tiendront les lundis ou mardis et débiteront à 19 h 30 ;

Lundi 11 janvier	Lundi 1er février
Lundi 1er mars	Mardi 6 avril
Lundi 3 mai	Lundi 7 juin
Lundi 5 juillet	Lundi 2 août
Mardi 7 septembre	Lundi 4 octobre
Lundi 1er novembre	Lundi 6 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit les municipalités. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-12-2020 (Appui de projet CPE Saint-fabien-de-Panet)

CONSIDÉRANT le manque de places en services de garde sur le territoire de la MRC de Montmagny;

CONSIDÉRANT le caractère innovant du projet-pilote en CPE à Saint-Fabien-de-Panet;

CONSIDÉRANT que le projet visé est un partenariat visant à favoriser l'intergénérationnel;

CONSIDÉRANT que la ministre responsable des Aînés, Marguerite Blais, souhaite favoriser l'expérience intergénérationnelle entre les aînés et les enfants;

CONSIDÉRANT que les services de garde sont nécessaires afin d'assurer l'attraction, l'accueil et la rétention de familles et d'employés sur le territoire;

CONSIDÉRANT que Saint-Fabien-de-Panet constitue un pôle en matière de services de santé dans le sud de la MRC et qu'il doit assurer un service de garde à ses travailleurs de la santé;

CONSIDÉRANT que plusieurs familles du secteur Sud de la MRC sont actuellement en attente de places en services de garde;

CONSIDÉRANT l'appel de projets à venir du gouvernement du Québec pour l'octroi de nouvelles places en garderie;

CONSIDÉRANT les données socio-économiques du secteur Centre-Sud de la MRC de Montmagny et qu'un service de garde structuré en installation représente une plus-value afin de combler les besoins d'apprentissage des jeunes 0-5 ans;

CONSIDÉRANT l'ouverture du Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches à être partenaire du projet pour le développement du milieu, mais aussi pour l'attractivité et la rétention de son personnel;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Sylvain Gagné-Bernier ET RÉSOLU UNANIMEMENT ;

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton appuie l'initiative de la Municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, en partenariat avec la MRC de Montmagny, de développer un nouveau service de garde innovant dans la partie Sud du territoire de la MRC et qu'elle identifie le territoire de la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet comme localisation à privilégier pour implanter une nouvelle garderie innovante intergénérationnelle ayant pour principale desserte la population des résidents du secteur Centre-Sud de la MRC. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-12-2020 (Avis de renouvellement - Tourisme Chaudière-Appalaches)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter le renouvellement de notre abonnement à Tourisme – Chaudière-Appalaches, au tarif de 295\$ + txs. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 08-12-2020 (Prévisions budgétaires 2021, Bibliothèque l'évasion)

CONSIDÉRANT que la bibliothèque est fermée depuis le mois de mars 2020 à cause de la crise sanitaire et qu'il n'y a pas eu d'activité et de dépense reliée à celle-ci pendant toute l'année.

CONSIDÉRANT que le budget de fonctionnement remis par la municipalité pour l'année 2020 est demeuré quasi intact.

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter les prévisions budgétaires de la bibliothèque l'Évasion, telles que présentées pour l'année 2021 et de défrayer seulement la tarification annuelle au réseau Biblio (environ 2330\$) pour l'année 2021.

Quand la bibliothèque pourra ouvrir, elle sera en mesure d'assurer son fonctionnement pour l'année. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Résolution : 09-12-2020 (Croix Rouge (entente))

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser le paiement de 170\$, pour l'entente de service aux sinistrés. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-12-2020 (L'ABC des Hauts Plateaux)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'appuyer le projet de Bibliomobile par un don de 40\$, qui représente 20\$ par enfant vu en garderie. Selon les statistiques de 2019-2020, soit les enfants ayant reçu le service l'an dernier dans notre municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

M. André Bernard, responsable de la voirie et du service en sécurité incendie, informe les membres du conseil municipal des travaux réalisés. Des réparations et une mise à l'ordre du tracteur ont été faites.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

Conformément à la loi, je confirme que monsieur Bruno Gagné, Maire, madame Dominique Bernard, conseillère au poste numéro 1, monsieur Sylvain Gagné-Bernier, conseiller au poste numéro 2, monsieur Mario Nadeau, conseiller au poste numéro 3, monsieur Rémi Laprise, conseiller au poste numéro 4, monsieur Mathieu Therrien, conseiller au poste numéro 5, et madame Linda Paré, conseillère au poste numéro 6, ont remis leur formulaire « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil »

complété et signé. Le formulaire est déposé lors de cette séance ordinaire, le 7 décembre 2020.

Caroline Dancause, DG et sec.-trés.

Résolution : 11-12-2020 (Réclamation programme d'aide à la voirie locale – Volet - projets particuliers d'amélioration)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Mario Nadeau, appuyée par M. Rémi Laprise, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton approuve les dépenses d'un montant de 28,775.00\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 12-12-2020 (Dossier déneigement – Autorisation de verser le paiement de décembre 2020)

Il est proposé par M. Sylvain Gagné-Bernier, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes la somme de 43,690.50 \$, ce qui correspond au premier versement du contrat de déneigement pour la saison 2020-2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-12-2020 (Dossier déneigement – Autorisation de verser les paiements par dépôt direct)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de verser à M. Tony Deschênes les versements du contrat de déneigement par dépôt direct. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-12-2020 (Dépôt de la liste des personnes endettées pour taxes et autres comptes envers la municipalité)

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet la liste des personnes endettées envers la municipalité.

Compte rendu au 7 décembre 2020 :

Taxes

Taxes à percevoir	16,319.99 \$
Intérêts à recevoir :	<u>497.65 \$</u>
Solde des taxes à recevoir	16,822.64 \$

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Mario Nadeau ET RÉSOLU de confirmer le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et d'accepter la liste telle que déposée. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

Aucun varia.

10. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

COMPTES

Salaires du 25 octobre au 28 novembre 2020 10,793.52\$

Résolution : 15-12-2020 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 70,240.85\$, soient payés ainsi que les salaires et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le président ouvre la deuxième période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 16-12-2020 (levée de la séance)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Un avis public, pour l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisation 2021, 2022 et 2023, a été affiché aux endroits prévus à cette fin le 10 décembre 2020.

Un avis de convocation a été signifié le 7 décembre 2020 à chaque membre du conseil municipal pour la tenue de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020 à 19 h, à la grande salle municipale située au 108 avenue Ouellet.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la grande salle municipale le lundi 21 décembre 2020 à 19 heures 30.

SONT PRÉSENTS : mesdames les conseillères, Dominique Bernard et Linda Paré, messieurs les conseillers, Rémi Laprise, Mario Nadeau, et Mathieu Therrien, sous la présidence de monsieur Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

EST ABSENT : M. Sylvain Gagné-Bernier, conseiller.

Caroline Dancause, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Présences, ouverture de la session ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Correspondance ;
4. Adoption du programme triennal d'immobilisation 2021, 2022 et 2023 et des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, budget 2021 ;
5. Comptes ;
6. Levée de la séance.

3. CORRESPONDANCE

Résolution : 17-12-2020 (Adoption de l'ordre du jour)

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-12-2020 (Demande d'appui de M. Bernard Généreux pour le 9-8-8)

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup, Bernard Généreux, a sollicité l'appui des municipalités :

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU unanimement, que la municipalité appuie la démarche du député Généreux

auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres.

De transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-12-2020 (Demande d'appui pour le projet pilote interdisant la récolte d'un cerf de virginie mâle ne possédant pas au moins trois pointes de 2,5 centimètres ou plus d'un côté du panache)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton est une destination privilégiée pour les amateurs de cerfs de Virginie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un grand territoire identifié par le ministère de la Faune, des forêts et des parcs, comme étant un ravage de cerf et que la population de ces ravages, doit impérativement être maintenu en santé ;

CONSIDÉRANT QUE s'organise présentement un mouvement de masse nommé Unis pour la Faune (UPF) mis de l'avant par des professionnels de la gestion de cheptel de qualité concernant les troupeaux de gros gibiers ;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'appui morale est sollicitée aux élus afin de démontrer la position de notre territoire concernant la saine gestion du patrimoine faunique;

CONSIDÉRANT QUE le prélèvement pour la chasse peut se perpétuer à long terme lorsque l'exploitation est faite dans le respect des potentiels et de la capacité de la reproduction de la population ;

CONSIDÉRANT QUE ladite capacité de renouvellement doit être modulée en fonction des facteurs limitants du territoire et des objectifs de population poursuivis;

CONSIDÉRANT QU'en 2017, le Ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) a mis en place un projet expérimental dans les zones de chasse 6 nord et 6 sud, un territoire de plus de 4000 km carrés instaurant une restriction de récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par le ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) révèle qu'environ 70 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de 3 (trois) pointes d'un côté de panache;

CONSIDÉRANT QUE le bilan de mi-parcours par ledit ministère indique que ladite restriction est très prometteuse sur la population des cerfs pour lesdites zones ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du ministère ayant travaillé sur ce projet, mentionnent entre autres que cette expérimentation de la restriction de la taille des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle de chasseur, les populations de cerf et sur le maintien d'une densité biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion actuel sur le cerf de Virginie qui est d'une durée de huit (8) ans (2020-2027) n'est pas adéquat pour une gestion saine et équitable du troupeau ;

CONSIDÉRANT QU'un plan de gestion devrait être révisé annuellement en prenant en considération plusieurs facteurs déterminants entre autres la quantité de neige reçue et la coupe forestière de la dernière année ;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la *loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Rémi Laprise et appuyé par M. Mathieu Terrien ET RÉSOLU unanimement des membres présents ;

QUE la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère de la Faune, des forêts et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de Virginie sur tout le territoire Québécois.

QUE le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP soit révisé tous les ans.

ET

QUE la table de direction de l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant invitée à la *Table de gestion intégrée des ressources et du territoire*. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2021, 2022 ET 2023 ET DES BUDGETS DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATION, BUDGET 2021 ;

Résolution : 20-12-2020 (Adoption du programme triennal d'immobilisation 2021, 2022 et 2023 et des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, budget 2021)

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

CHARGES 2021

Administration générale	189,233 \$
Sécurité publique	115,302 \$
Transport	348,286 \$
Eaux usées	24,747 \$
Hygiène du milieu	97,071 \$
Urbanisme et mise en valeur du milieu	30,523 \$
Promotion économique et touristique	33,035 \$
Parc municipal	970 \$
Salle municipale	15,490 \$
Comptoir artisanal	770 \$
Patinoire, Rafale, terrain balle	18,140 \$
Centre Plein-Air	33,647 \$
Bibliothèque	3,796 \$
Activités culturelles	1,000 \$
Frais financement emprunt	42,876 \$
Remboursement capital	41,120 \$
Dépenses d'immobilisations	153,546 \$

Grand total des dépenses : **1,149,552 \$**

REVENUS 2021

Taxe foncière générale	650,074 \$
Taxe spéciale-camion incendie +15% eaux usées	19,961 \$
Sur une autre base-secteur village	
Taux fixe-secteur service égout, eaux usées	33,360 \$
Taux fixe-secteur entretien réseau eaux usées	24,747 \$
Sur une autre base	
Taux fixe-matières résiduelles	62,139 \$
Taux fixe-boues de fosses septiques	21,465 \$
Paiement tenant lieu de taxes - Gouv. Québec	
Compensation des terres publiques	54,679 \$
École, bonification des compensations	6,410 \$
Autres services	
Salle municipale	1,000 \$
Impositions des droits	
Licences et permis	1,000 \$
Mutations immobilières	8,000 \$
Amendes et pénalités	
Amendes et pénalités	1,000 \$
Intérêts	
Intérêts sur placement	100 \$
Intérêts compte EOP	900 \$
Ristourne Desjardins	100 \$
Intérêts arrérage de taxes	2,000 \$

Transferts de droit

Péréquation	86,470 \$
Dotation spéciale fonctionnement	4,857 \$
Subvention voirie	119,319 \$
Transferts revenus d'intérêts (gouvernement)	35,450 \$
Compensation pour collecte sélective	11,521 \$
<u>Redevances matières résiduelles</u>	<u>5,000 \$</u>
Grand total des revenus :	1,149,552 \$

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021**CHARGES 2021**

Administration	1,000 \$
Sécurité incendie	5,000 \$
Voirie	7,000 \$
Centre Plein-Air-bâtiment	25,000 \$
Excédent de fonctionnement non affecté	-35,500 \$
Grand total des dépenses	2,500 \$

REVENUS 2021

Revenus d'activités d'investissement	
<u>Taxe générale-immobilisation</u>	<u>2,500 \$</u>
Grand total des revenus	2,500 \$

**PROGRAMME TRIENNAL
D'IMMOBILISATION
2021, 2022 et 2023**

Administration

Mise à jour de l'adresse électronique
2021 1,000\$

Voirie

Remplacement tuyaux perforés
2021 7,000\$

Sécurité incendie

Ajout d'équipement en sécurité incendie
2021-2022-2023 15,000\$

Centre de Plein-Air

2021-2022-2023 75,000 \$

Pour réaliser ces travaux, budget de fonctionnement et/ou
l'excédent de fonctionnement du surplus non-affecté

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU

1. D'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023 tel que déposé. Les immobilisations seront payées à même le budget courant et le compte excédent de surplus de fonctionnement non affecté.
2. D'adopter le budget de fonctionnement équilibré d'un million cent-quarante-neuf mille cinq-cent-cinquante-deux dollars (1 149 552 \$) qui comprend le budget d'activités de fonctionnement d'un million cent-quarante-sept mille vingt-deux dollars (1 147 022 \$) et un montant de deux mille cinq cent (2 500 \$) pour le budget d'investissement.
3. D'adopter le budget d'investissement de deux mille cinq cent dollars (2,500 \$). Ce montant provient de la taxe générale-immobilisation. Un montant de trente-cinq mille cinq cent dollars (35,500 \$) sera prélevé du compte «Excédent fonctionnement accumulé non affecté» pour compléter le budget de dépenses des activités d'investissement de trente-huit mille dollars (38,000 \$) pour la réalisation des travaux prévus.

Un règlement décrétant les taux des taxes et les tarifs de compensation pour l'année financière 2021 et les conditions de paiement sera adopté à la séance ordinaire de février 2021. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 21-12-2020 (registre des déclarations, dépôt de don, marque d'hospitalité et tout autre avantage)

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déclarer n'avoir reçu aucun don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée, qui peut influencer l'indépendance, compromettre l'intégrité, don ou avantage qui excède la valeur (200 \$) fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus.

Registre des déclarations, dépôt de don, marque d'hospitalité et tout autre avantage

Conformément à la loi, je confirme n'avoir reçu aucune déclaration écrite, faite par un ou des membre(s) du conseil, qu'il ou elle ait reçu(e) un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage qui n'est pas de nature purement privée ou qui ne peut influencer l'indépendance ou compromettre l'intégrité et qui excède la valeur (200 \$) fixée par le code d'éthique et de déontologie des élus. Donc, aucun extrait du registre public des déclarations n'est déposé pour la période du 3 décembre 2019 au 21 décembre 2020.

Caroline Dancause, DG et sec.-trés.

5. COMPTES

La directrice générale et secrétaire-trésorière certifie, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Caroline Dancause

Résolution : 22-12-2020 (comptes)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 52,661.32 \$, soient payés et que le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 23-12-2020 (levée de la séance)

Il est proposé par M. Mario Nadeau, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Caroline Dancause DG et sec.-trés.

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
